

Bonjour Monsieur Boyer, cher collègue,

J'ai pris la peine vendredi de vous appeler à 14h pour vous signaler une situation particulièrement dangereuse pour les personnes à mobilité réduite et notamment pour les personnes en fauteuil roulant, les personnes aveugles et malvoyantes, et les parents avec des poussettes.

Il s'agit du chantier d'aménagement de la voirie sur la rue Avondo au niveau des chantiers de construction de la SA HLM des Chalets et de, si je ne me trompe pas, St Agne Immobilier.

Un responsable du pôle territorial m'a très vite rappelée pour que je lui explique la situation et je pensais, j'espérais, que le désordre serait réglé et la sécurité rétablie avant ce vendredi soir mais cela n'a absolument pas été le cas puisque le chantier est toujours dans le même état que celui constaté sur les photos du 17 novembre.

Le pôle territorial m'a rappelée en fin d'après-midi pour me dire que le chantier de la voirie était bien géré par ITE. Et selon le pôle, les entreprises auraient expliqué que les entraves seraient le fait de véhicules des deux chantiers et que ce serait réglé.

Or, comme vous pourrez le constater sur les photos prises le 17 novembre, le problème ce ne sont pas des véhicules mal garés. Le problème vient du choix de réalisation du chantier de voirie en attaquant les deux côtés de la route sans avoir prévu de maintenir un cheminement accessible. Les entraves sont nombreuses :

- un sol constitué de gravillon ne constituant pas un cheminement non meuble,
- du mobilier urbain abandonné de manière anarchique en travers du cheminement qui existait auparavant,
- des déchets de chantier,
- des barrières délimitant le chantier posées en partie sur le cheminement,
- des blocs de béton entravant totalement le trottoir au droit du virage,
- des tas de gravillons infranchissables.

Il est donc totalement impossible pour les personnes en fauteuil roulant ou avec des poussettes de faire autrement que de circuler directement sur la chaussée et en plus au milieu des engins de chantier aux heures de chantier.

Quant aux piétons valides, ils doivent zigzaguer entre les obstacles et aller régulièrement sur la chaussée. Et je n'évoque même pas la maximisation du danger en soirée et la nuit.

J'avais déjà alerté il y a plusieurs mois sur l'absence de respect de la charte chantier par les entreprises intervenant sur ce chantier où rien n'avait été prévu pour permettre le maintien d'un cheminement accessible sur au moins un côté de la rue Avondo pour sécuriser les déplacements des personnes à mobilité réduite. Sachant qu'en plus la rue se finit sur un virage qui fait que les automobilistes n'ont aucune visibilité. Et que le soir la rue n'est pas éclairée suffisamment sur cette portion. Vous aviez fini par faire mettre en place des blocs de béton et des potelets permettant de délimiter un cheminement accessible et sans entrave.

Je vous ai aussi alerté concernant le chantier au bout du chemin de Lanusse aux Izards, de même sur la rue des Vignes, de même autour de l'école du Grand Selve et à chaque fois le non-respect du maintien de cheminements accessibles et le non-respect de la charte chantier mettent en danger les PMR. De même, pour les signalements de 2 pieds 2 roues concernant la

route de Launaguet et l'avenue de Fronton. Rappelons qu'un cycliste est mort il y a 2 ans à cause d'un chantier qui ne respectait pas l'accessibilité et la sécurité.

A chaque fois quasiment, soit la sécurisation n'a jamais été faite, soit elle a été faite avec retard. Est-ce à dire que les personnes à mobilité réduite n'ont pas droit à la sécurité, alors même que votre majorité ne cesse de mettre en avant son engagement en matière de sécurité. Les vieux, les handicapés et les bébés sont-ils une sous-catégorie de la population ?

Ce n'est pourtant pas aux citoyens d'avoir à contrôler les chantiers, de devoir faire remonter les manquements de la collectivité.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment de mettre en place une organisation efficace permettant de garantir la sécurité de toutes et tous.

Pour cela, nous préconisons :

- de revoir les cahiers des clauses techniques des contrats de maîtrise d'œuvre
- d'y inclure des pénalités automatiques suite à chaque signalement d'habitant ou des services dont les montants atteignent sur le seul motif de non-respect de l'accessibilité, au moins 10% du chantier hors taxe
- d'exiger que tous les chefs de chantier intervenant sur les chantiers de la collectivité et de ses satellites (OPPIDEA, Europolia...) soient en capacité de produire les preuves du suivi d'une formation spécifique sur les points de respect de l'accessibilité au cours d'un chantier
- d'interdire les cascades de sous-traitance qui ne permettent pas de maîtriser le respect de cette obligation et d'engager systématiquement la responsabilité de l'entreprise première contractante
- de recruter en interne ou en externe des agents formés sur l'accessibilité pour tous les types de handicap et sur la manière de maintenir des cheminements accessibles et sécurisés lors de n'importe quel chantier
- de prévoir un nombre d'agents suffisant pour que systématiquement chaque chantier intervenant sur la métropole soit contrôlé

Pour les chantiers qui ne sont pas conduits par la métropole mais qui se réalisent sur le territoire de la métropole, nous vous demandons de veiller à l'exercice du pouvoir de police du maire et de fixer des conditions à l'occasion des délivrances d'autorisation de travaux qui garantissent le respect de la sécurité et de l'accessibilité. De même, la collectivité doit se donner les moyens de contrôler le respect des règles sur tous ces chantiers relevant du privé mais se déroulant sur l'espace public.

Dans l'attente de vos retours quant aux règles et à l'organisation que la métropole va mettre en place très vite de façon à faire cesser tout danger.

Veillez agréer, monsieur l'adjoint, mes meilleures salutations.









